

0600004D
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE PROFESSIONNEL LES JACOBINS
2 RUE VINCENT DE BEAUVAIS
60000 BEAUVAIS
Tel : 0344450088

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2021

Réuni le : 08/11/2021

Sous la présidence de : Xavier Mouchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions des articles 27 et 30 alinéa 8 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou dans les conditions décrites ci-après: la délégation au chef d'établissement lui permet de signer sans autorisation préalable du CA les marchés dont l'incidence financière est annuelle.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0